RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1]
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
M. David Boissonneault	Conseiller	3 306	978		
M. Yves Boissonneault	Conseiller	3 348	937		
M. Sylvain Labrecque	Maire	10 043	2 811	8 281	4 141
Mme Geneviève Ruel	Conseiller	3 429	978		
M. Benoit Jalbert	Conseiller	3 102	2 199		
M. Pierre-Yves Blanchet	Conseiller	3 429	978		
M. Dave Boissonneault	Conseiller	3 429	978		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).